



Résiliation de cours

Par **Chris777**, le **16/09/2020 à 21:10**

Bonjour,rrnrnJ'ai résilié un contrat Cxxx Sxxx dans les délai de 3 mois. Les cours étaient bizarres. J'ai résilié parce que je suis chômage donc je ne peut continuer. Jj'ai résilié dans les temps alors je reçois des menaces d'huissier, ça veut dire quoi ça !!!! leurs pressions, les menaces, tout le monde s'en plaint sur ce forum. DoiS6je faire me laisser faire ? Leurs menaces me font pas peur. Du n'importe quoi leur site de cours et louche beaucoup de formations en ligne sont faux ou des sites louches. On comprend après que l'élève résilie, ensuite, problèmes.... Mon père a reçu des menaces pour une formation qu'il a voulu faire il y a au moins 10 ans, ça n'a pas marché, ils l'ont menacé. Il a dit que s'ils viennent devant la porte, ça va chauffer, il a jamais payé car il a résilié. Comme moi, CXXX SXXX, laissez moi tranquille.

Par **morobar**, le **17/09/2020 à 17:25**

Bonjour,rrnrn[quote]rrnJ'ai résilié un contrat Cxxx Sxxx dans les délai de 3 moisrrnrn[/quote]rrnVous devez théoriquement 30% du total. Après vous faites ce que vous voulez, il semble que le temps des cow-boys soit d'actualité.